



Juin 2023

Année 10, no 6

## Supplément Prévention des incendies et Sécurité civile

### Quoi faire en cas d'urgence?

Si vous êtes témoin d'un événement nécessitant une intervention d'urgence

#### Contactez le 911

- Donnez l'adresse ou l'emplacement;
- Donnez l'envergure du sinistre, si possible;
- Informez le 911 s'il y a des personnes nécessitant des soins immédiats de santé ou de l'aide pour l'évacuation.

#### Consignes générales

- Demeurez en lieu sûr et ne pas vous mettre en danger;
- Ne pas vous diriger vers un lieu d'incendie;
- Laissez les chemins libres d'accès;
- En cas d'alerte jaune ou orange, restez vigilants et à l'écoute;
- En cas d'alerte rouge, dirigez-vous vers les zones de refuge identifiées sur la carte;
- Enregistrez-vous à votre arrivée sur la terre ferme, dans les zones de débarquement (gare fluviale, héliport ou quai de Cacouna).

#### À la maison

- Préparez-vous d'avance et prévoyez un plan d'urgence familiale et une trousse d'urgence 72 heures prête en tout temps;
- En cas d'incendie dans votre résidence, sortez de votre maison sans perte de temps et appelez le 911;
- Ne retournez jamais à l'intérieur d'une résidence en feu.

### Messages d'information, de sécurité et/ou d'alerte

#### Types de message à la population :

A. **Avis aux citoyens** : Message d'intérêt général aux citoyens, nécessitant des mesures particulières de la part des citoyens. Ces avis permettent aux citoyens de rester informés d'une situation et de demeurer attentifs aux mesures à prendre.

B. **Message de vigilance aux citoyens** : Message de sécurité informant les citoyens d'un événement qui nécessite une vigilance accrue de leur part.

C. **Alertes aux citoyens** : En cas de sinistre

**\*\*\* Alerte rouge \*\*\*** : Message d'alerte pour sinistre ou événement majeur ou à évolution rapide, nécessitant une évacuation vers les zones de refuge identifiées.

**\*\*\* Alerte orange \*\*\*** : Message d'alerte pour un événement moyen (feu couvrant plusieurs propriétés, mais circonscrit dans une zone particulière) nécessitant une vigilance accrue et une préparation pour une évacuation rapide en cas d'évolution vers une alerte rouge.

**\*\*\* Alerte jaune \*\*\*** : Message d'alerte pour événement mineur (ex. : feu localisé sur une seule propriété), mais faisant appel à la vigilance des citoyens et nécessitant une préparation en cas d'évolution du sinistre vers une alerte rouge.

#### Moyens de diffusion des alertes :

Les messages seront diffusés par un ou plusieurs moyens selon la nature et l'urgence : Courriel, texto ou SMS, chaîne téléphonique, messages sur les radios locales, site web, page Facebook ou porte-voix le long des chemins.

#### Communications d'urgence:

Municipalité : 418-898-3451

Denis Cusson, directeur général : 418-551-9481

Louise Newbury, mairesse : 418-559-5128

Alice Kieran, intervenante : 514-224-3761

## Les forêts de l'Île

La Municipalité veut porter à votre attention une situation écologique potentiellement critique.

Une mutation rapide du climat telle que vécue lors des deux derniers étés très chauds et secs met en évidence les changements brutaux qui affecteront nos forêts. Ils se feront sentir plus ou moins graduellement, affecteront l'équilibre de la flore et de la faune dans un avenir très rapproché sans que nous puissions en prédire l'ampleur. Par exemple ceux qui s'intéressent aux champignons sauvages savent que les deux dernières années ont été catastrophiques pour la récolte de chamanterelles. Cette situation affecte aussi potentiellement le régime des eaux de surface. Elle aussi est dangereuse en rendant toute l'île très vulnérable aux incendies. En effet, la forêt, largement composée de conifères, constitue en période de sécheresse un carburant naturel facilement inflammable.

La nature de nos sols forestiers est aussi condi-



tionnée par l'omniprésence des conifères, il y a peu d'humus, moins de capacité à retenir l'humidité, plus d'acidité qui limite la rétention des nutriments.

Nous pouvons subir le réchauffement du climat ou plutôt choisir d'en faire une occasion d'accélérer les changements positifs dans ceux qui vont inmanquablement affecter notre territoire.

La Municipalité propose que nous abordions ce défi sous trois chantiers :

### 1. Aider la forêt à changer et limiter notre vulnérabilité aux incendies

Le massif forestier que traverse le Chemin de l'Île est composé en grande partie de conifères relativement jeunes (moins de 40 ans). C'est une masse compacte de végétation qui a poussé pour l'essentiel depuis l'abandon de l'agriculture.

Considérant la progression probable d'un incendie du sud-ouest vers le nord-est, le chemin assurera l'alimentation

en oxygène et conduira littéralement le feu sur la longueur de l'île. Comme la plupart des maisons sont situées à proximité de cet axe, la propagation pourrait incendier plusieurs maisons selon sa progression.

Nous pouvons agir de deux façons, d'abord en jardinant une bande de 50 mètres, au nord et au sud du chemin, pour éliminer en partie les résineux (éclaircir la forêt et couper les branches des arbres conservés sur une hauteur de 2 mètres du sol); puis en lançant un

## Les forêts de l'Île (suite)

programme de plantation de feuillus selon des stratégies à développer. Il va de soi que les arbres près des maisons devraient idéalement à terme être des feuillus.

Nous pouvons avoir un impact sur la forêt de demain par des choix judicieux, des techniques de plantation innovantes. Au lieu de subir, nous pouvons donner une impulsion significative sur les changements qui en affecteront la composition de demain.

### 2. Gérer l'espace pour la grande faune, limiter les dommages, créer de la repousse, donner à manger

Plusieurs se sont plaints des dommages causés par les chevreuils et les orignaux. Nous devons réaliser que notre forêt n'offre pas assez de possibilités d'alimentation, surtout en hiver. La forêt a été essentiellement abandonnée à elle-même, sans jardinage. Une grande partie des surfaces sont couvertes d'arbres qui ont poussé à la même époque créant des canopées très denses,

la lumière y atteint difficilement le sol limitant ainsi les repousses nutritives. Ceci force les animaux à aller chercher ailleurs.

Nous pouvons améliorer la situation en créant de petites clairières dans le massif forestier. Elles auront un effet régénérateur sur la forêt environnante tout augmentant l'offre alimentaire pour la grande et la petite faune. En créant des successions d'habitats (des écotones) on enrichit la qualité de l'habitat.

### 3. Diversifier la flore, recomposer la forêt de demain, renforcer la diversité biologique, développer des techniques de plantation, réduire notre empreinte carbone.

La Municipalité veut encourager la plantation de feuillus dans les années à venir. Nous aimerions contribuer à amorcer la régénération de la forêt, particulièrement en favorisant la plantation d'arbres feuillus au nord du chemin.

Nous sélectionnerons dans les prochaines années des espèces de feuillus susceptibles de bien s'implanter à l'île.

Lors de la distribution en mai des jeunes plants, nous vous proposerons des feuillus. Nous vous demandons autant que possible de penser à ce qu'ils pourraient devenir. Ne plantez pas d'arbres sous les lignes électriques. Lors de la plantation d'arbres, évitez de boucher à terme les perspectives sur le littoral. Idéalement, les nouvelles plantations devraient se faire au nord du Chemin de l'Île de façon à préserver les perspectives visuelles vers le fleuve.

La plantation d'arbres feuillus peut jouer plusieurs rôles autour des maisons pour donner de l'ombre en été, limiter la propagation des feux, réduire l'impact du vent, on dit d'une haie brise-vent que son effet se fait sentir en longueur à 10 fois sa hauteur. C'est aussi une façon efficace d'attirer les oiseaux. Il est cependant recom-

mandé de ne pas planter d'arbres qui deviendront grands trop près des maisons. Prévoyez une distance minimum de 10 mètres.

Nous vous donnerons lors de la remise des arbres de la documentation sur la façon de les protéger pour limiter les dommages causés par les rongeurs et les cervidés et favoriser leur implantation.

Merci aux citoyens qui ont participé à la documentation de cet article.

Charles Méthé,  
Conseiller municipal

(La Bernache cravant, mars 2019, vol. 6, no 3, pp 6-7)

## Les forêts de l'Île (volet 2)

## Vulnérabilité des bâtiments face aux incendies de forêt

Dans le cadre du plan de prévention incendie adopté par la Municipalité, voici quelques recommandations d'aménagement de la forêt que nous avons puisées dans un guide élaboré par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/parefeu/index.asp>

## Rôle des citoyens

- Le premier responsable de sa sécurité est le citoyen lui-même.
- Les citoyens qui résident à proximité des forêts ou qui possèdent un bâtiment en forêt ont un rôle

de premier plan dans la prévention des feux de forêt.

- Le guide d'aménagement, du MFFP et de la SOPFEU, fournit de nombreux conseils d'aménagement et de mesures préventives.

## Contrôler la végétation

- La gestion des combustibles autour des bâtiments réduit considérablement les risques de dommages dus à un incendie. La mise en place de mesures préventives est primordiale.
- Les mesures préventives suggérées ci-dessous sont peu coûteuses et peuvent faire

toute la différence.

- Créer une zone coupe-feu autour d'un bâtiment
- Créer une zone d'atténuation, adjacente à la zone coupe-feu.

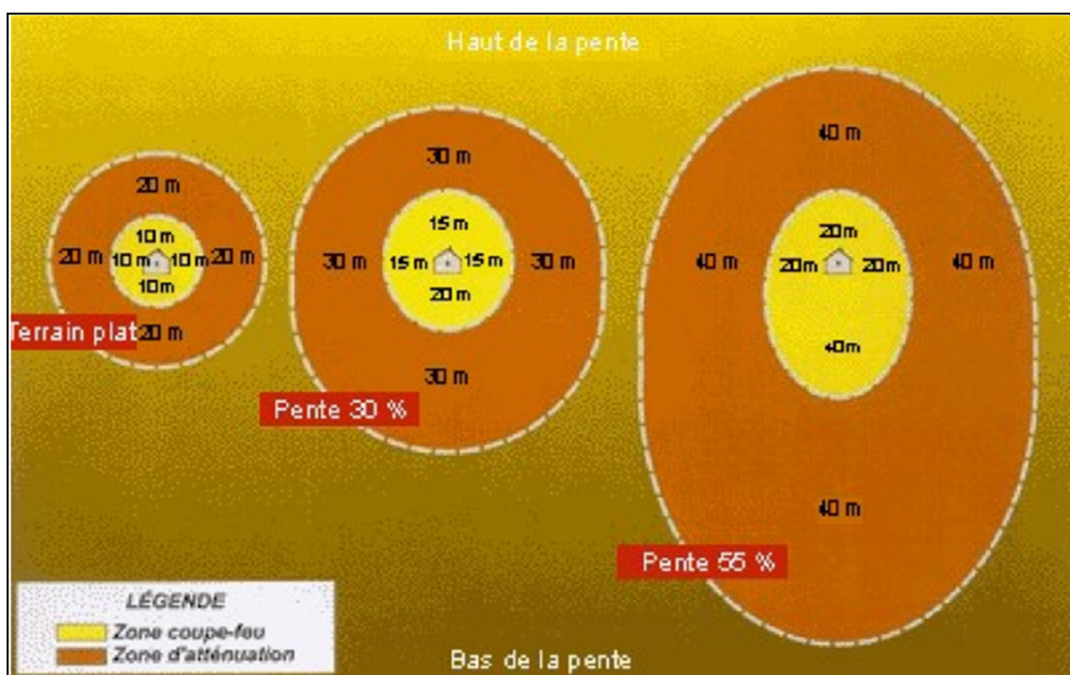
## Les zones de priorité

## La zone coupe-feu

Adjacente au bâtiment, cette zone doit constituer votre priorité d'aménagement.

- Le rôle de la zone coupe-feu est d'empêcher la progression d'un feu de forêt.
  - Soit de la forêt au bâtiment,
  - Soit du bâtiment à la forêt.

- Cette zone doit être d'une largeur d'au moins **10 mètres** (voir figure ci-dessous).
- Dans cette zone, il doit y avoir une absence complète d'arbres résineux, de foin sec, de bois de chauffage ou tout autre combustible
- Le pourtour d'un bâtiment doit être dégagé de toute matière combustible et recouvert, sur une distance d'un mètre, de sable, de gravier ou de pierre concassé (fleurs ou arbustes décoratifs permis)



L'illustration suivante présente les zones pare-feu et d'atténuation d'un terrain plat, d'un terrain avec une pente de 30 % et d'un terrain avec une pente de 55 %.

## Le réservoir à propane (normes de sécurité)

Le réservoir à propane peut être de grand danger lors d'un incendie. Il est important de signaler sa présence aux autorités et de suivre les directives suivantes pour son installation :

- Le dégager de toute végétation sur un périmètre de **3 m** ;
- Le placer à au moins **10 m des bâtiments** ;
- Son emplacement doit être connu de la Municipalité qui pourra en informer la SOPFEU en cas d'une éventuelle intervention ;
- Suivre les recommandations d'entretien de ces réservoirs.

## Les forêts de l'Île (volet 2)

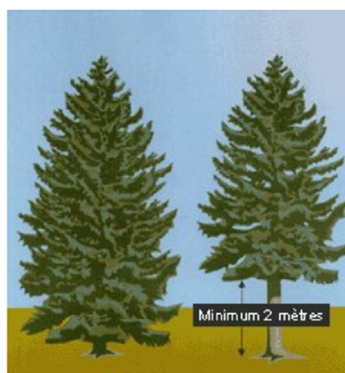
## Vulnérabilité des bâtiments face aux incendies de forêt (suite)

**La zone d'atténuation**Adjacente à la zone coupe-feu

- Le rôle de la zone d'atténuation est de créer un environnement qui pourrait supporter un feu de faible intensité.
- Cette zone doit commencer à 10 m (zone coupe-feu) du bâtiment et s'étendre sur une distance de 20 m de plus en terrain plat. Voir les photos qui suivent si le terrain est en pente.
- La zone d'atténuation



Avant



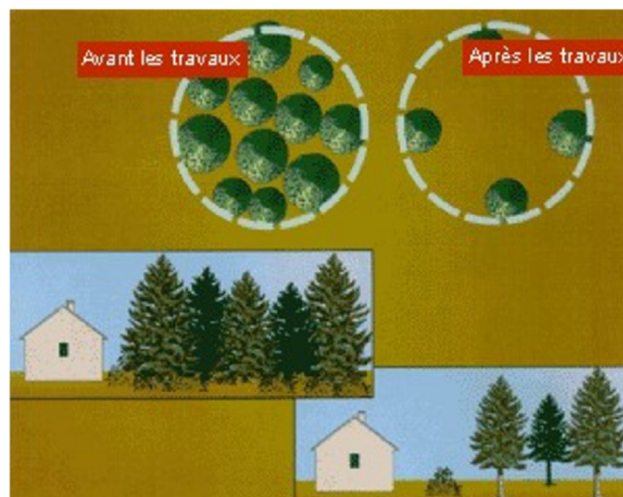
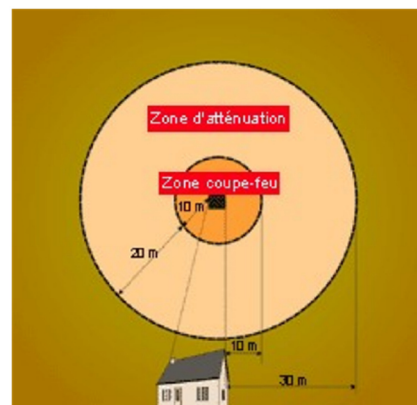
Après

n'est pas nécessaire pour une forêt composée uniquement de feuillus. Pour une forêt de résineux, il est important de s'y conformer.

- Comment créer une zone d'atténuation :
  - Créer un espace-ment d'au moins 5 m entre la base des arbres résineux
  - Les cimes des arbres ne devraient pas se toucher
  - Dégager la base des troncs jusqu'à une

hauteur de 2m du sol

- Garder les arbres feuillus
- Éliminer toutes les branches mortes et les arbres morts qu'ils soient debout ou tombés pour réduire le combustible potentiel



Avant



Après

**Le terrain**

La topographie influence le comportement d'un feu de forêt et augmente les difficultés à le combattre. Une habitation construite au bas d'une pente et entourée de combustibles sera moins vulnérable que celle située au centre ou au sommet de cette pente avec les mêmes combustibles aux alentours.

**Les fils électriques**

Les branches ou les arbres qui viennent en contact avec des fils électriques peuvent causer des incendies. Pour toutes informations relatives au dégagement des fils électriques, informez-vous à Hydro-Québec. Pour les propriétaires de lignes électriques privées situées en forêt, il est suggéré de bien les dégager en faisant appel à des spécialistes en la matière.

## Les forêts de l'Île (volet 2)

**Vulnérabilité des bâtiments face aux incendies de forêt (suite)****Équipements de base peu coûteux**

La plupart des feux de forêt commencent accidentellement et sont de faible ampleur. Avec un équipement approprié, un début d'incendie pourrait être facilement maîtrisé avant qu'il ne dégénère en incendie d'importance. Voici quelques équipements à garder à proximité des bâtiments :

- Boyau d'arrosage assez long pour vous permettre de faire le tour de votre propriété.
- Échelle pour accéder au toit afin d'y installer un ensemble d'asperseur.
- Des pistolets arroseurs ou des asperseurs pour arroser les murs
- \* À l'approche d'un feu de forêt, il est efficace d'augmenter le taux d'humidité et ainsi ré-

duire la vulnérabilité d'un bâtiment.

- Avoir de l'eau à proximité du bâtiment pour parer à toute éventualité.
- \* Un réservoir de 200 litres placé sous une gouttière constitue une réserve d'eau utile

**Nouvelles plantations**

Utilisez le tableau suivant pour choisir les essences d'arbres en fonction du degré d'inflammabilité. Éviter d'ajouter des résineux et privilégier la plantation de feuillus qui ont un degré d'inflammabilité très bas.

**Les broussailles**

Les champs laissés en friche sont une source de danger. Ils constituent une source de combustible

Essences d'arbres	Degré d'inflammabilité
Erable	Très bas
Bouleau	Très bas
Peuplier (tremble)	Très bas
Pin blanc	Modéré
Pin rouge	Modéré
Pin gris	Élevé
Épinette blanche	Élevé
Épinette noire	Très élevé

et nuisent aux déplacements des intervenants en cas d'incendie puisqu'il est pratiquement impossible de s'y déplacer rapidement.

**Protection des paysages**

Les paysages font partie de notre richesse collective. La forêt prend de plus en plus la place des champs qui sont laissés à l'abandon. Nous en profi-

tons pour vous sensibiliser à la protection des paysages et au maintien des percées visuelles sur le fleuve. Lors de la plantation d'arbres, éviter de planter des arbres qui pourraient éventuellement réduire la vue sur le fleuve à partir du chemin public.

Louise Newbury,  
Mairesse

(La Bernache cravant, avril 2019, vol. 6, no 4, pp 4-6)

## Les forêts de l'Île (volet 3)

**Principale cause des incendies de forêt : le facteur humain**

Dans le cadre d'un plan de prévention incendie adopté par la Municipalité, voici quelques informations et consignes de sécurité que nous avons, en partie, puisées dans un guide élaboré par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/parefeu/index.asp>

**Principales causes des incendies de forêt**

Au Québec, environ 75 % des feux de forêt sont d'origine humaine. De plus en plus, les gens se rendent en forêt pour y vivre et se récréer. Cet achalandage n'est pas sans

risque. Au Québec, les feux allumés lors d'activités de récréation et les brûlages effectués par les résidents figurent en tête de liste des causes de feux de forêt.

Sur l'Île, nous devons miser sur la prévention puisqu'il n'y a pas de service de protection incendie. Il est donc essentiel que l'on identifie les principales

causes qui pourraient nous mettre à risque d'incendie afin que l'on puisse adapter nos actions et notre comportement en conséquence. À part la foudre, les risques d'incendie sont principalement de nature humaine donc prévisibles et évitables. Voici quelques événements qui pourraient provoquer un incendie de forêt sur l'Île.

## Les forêts de l'Île (volet 3)

# Principale cause des incendies de forêt : le facteur humain

**Foudre** : Feu directement ou indirectement causé par la foudre. Aucun contrôle possible.

**Récréation** : Feu causé par des personnes qui ont participé à une activité de récréation (vacances, chasse, pêche, pique-nique, cueillette de fruits sauvages, randonnée, etc.) ou par de l'équipement associé à ces activités.

**Opérations forestières** : Feu causé par des personnes ou des machines liées à une activité d'aménagement forestier.

**Résidants** : Feu découlant d'une activité exécutée par des personnes ou des machines lors de travaux de nettoyage ou à des fins agricoles, ou feu accidentel causé par des activités domestiques.

### La saison

Au Québec, la saison des feux de forêt commence généralement au début du mois d'avril et se termine vers la fin du mois d'octobre.

Jusqu'en mai, les feux de forêt touchent davantage le sud de la province alors que le feuillage de la forêt feuillue n'est pas encore pleinement à maturité. Ainsi, la pénétration du couvert forestier par le soleil se fait plus aisément, ce qui permet un assèchement rapide des combustibles.

D'avril à mai, en moyenne

172 feux (73 %) sont imputables à des résidents ou à des activités de récréation. Le printemps est une période de grand ménage pour de nombreux propriétaires. En procédant au nettoyage de leur terrain, certaines personnes utilisent le feu sans se méfier des risques auxquels elles s'exposent et exposent la forêt. Quelques heures d'ensoleillement et la présence du vent suffisent, en cette période de l'année, pour assécher les combustibles au sol. La plupart du temps, les feux combattus sont des feux de surface.

### Agir de façon sécuritaire pour préserver l'Île

À l'Île, nous avons convenu d'interdire les feux entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre puisque c'est la période où la forêt est la plus vulnérable aux feux de forêt. Malgré la réglementation en vigueur, il arrive que des citoyens passent outre et contreviennent aux règles de sécurité que nous nous sommes données. Des amendes pourraient éventuellement être imposées pour ces récalcitrants.

Entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 1<sup>er</sup> mai, les feux sont autorisés, mais ils doivent faire l'objet d'une demande de permis. De plus, ils sont assujettis à

des règles de sécurité à respecter.

### Brûlage :

- Il faut agir en conformité au Règlement numéro 164 qui a été modifié par le Règlement no 172, Règlement relatif à la prévention des incendies.
- Le milieu de l'automne est le moment propice pour le faire.
- Tenir compte des conditions météorologiques telles que le vent, la sécheresse des combustibles environnants et la période du jour.
- Pour effectuer un brûlage, il est conseillé d'attendre en soirée, après la tombée du vent, alors que la température diminue et que l'humidité relative augmente.
- Depuis l'allumage du feu jusqu'à son extinction finale, assurez-vous d'avoir à proximité l'équipement nécessaire, une réserve d'eau ou de sable et d'exercer une surveillance étroite afin de prévenir toute échappée du feu. Assurez-vous également de bien l'éteindre avant de quitter les lieux.
- Il est suggéré de faire le brûlage dans une installation prévue à cette fin. Un baril de brûlage peut s'avérer la meilleur

solution. Cependant, voyez à ce qu'il soit muni d'un pare-étincelles avec des ouvertures ne dépassant pas 1 centimètre carré. Une bande d'un mètre tout autour du baril devrait être dégagée jusqu'au sol minéral. De plus, il devrait être situé à au moins 3 mètres de toute végétation et à 15 mètres des bâtiments environnants.

### Comportement responsable en forêt :

- En période de sécheresse extrême, évitez les travaux en forêt. La chaleur dégagée par les équipements peut rapidement provoquer un incendie de forêt.
- La même prudence s'impose pour les véhicules tout terrain, les tracteurs et autres équipements
- Ne rien laisser au sol qui pourrait provoquer un feu, comme des morceaux de verre.
- Lors d'activité en forêt, n'utiliser aucune source de chaleur, ne pas fumer et surtout ne pas jeter de mégots de cigarette au sol. Éviter les équipements qui peuvent générer des étincelles.
- Adopter un comportement responsable, pour la préservation de l'Île et la sécurité de tous.

(La Bernache cravant, mai 2019, vol. 6, no 5, p 4)

## Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

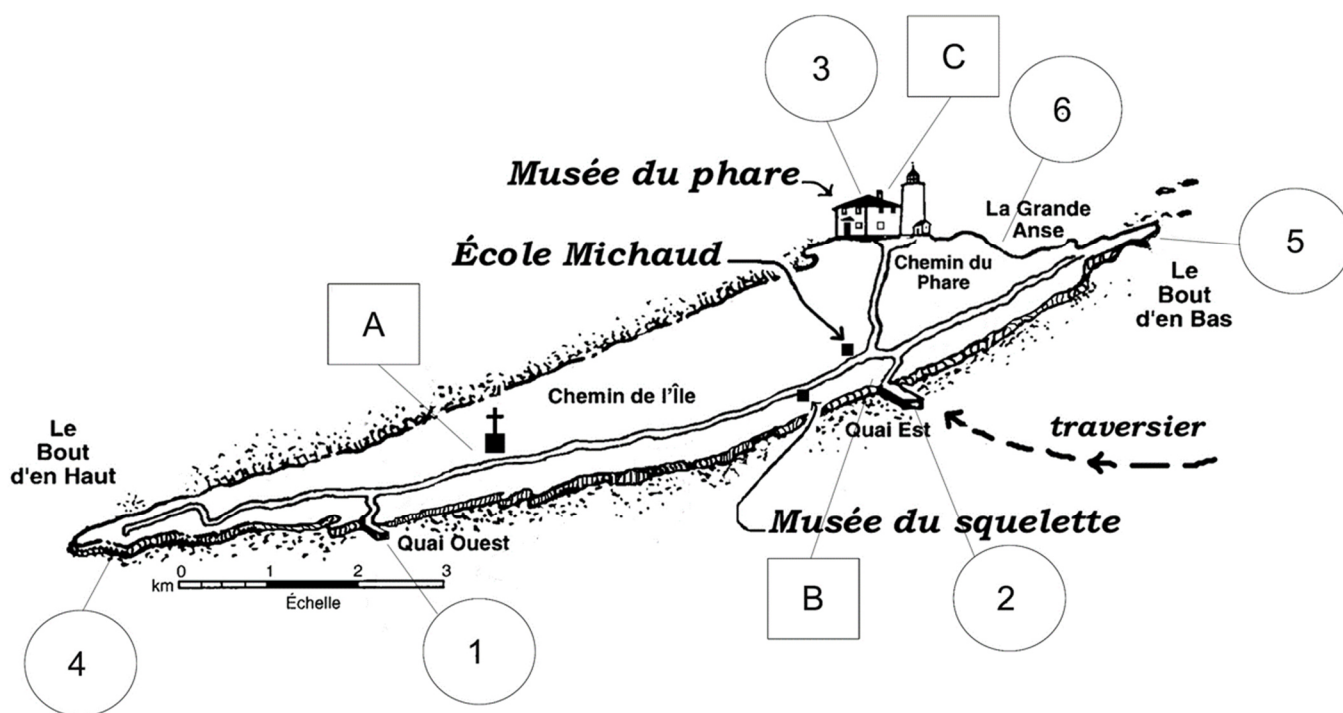
### Zones de refuge en cas d'évacuation :

1. Quai du Bout-d'en-Haut
2. Quai du Bout-d'en Bas
3. Station du phare de l'île Verte
4. Bout-d'en-Haut (extrémité ouest)
5. Bout-d'en-Bas (extrémité est)
6. La grande anse (grande plage)

### Points de rassemblement de la population s'il n'y a pas d'évacuation :

- A. Salle communautaire de l'Île
- B. Gare fluviale au quai du Bout-d'en-Bas
- C. Si les deux premières options ne sont pas rejoignables, la Station du phare, peut servir de point de rassemblement durant la période d'ouverture (juin, juillet, août, septembre).

Note : Advenant un ordre d'évacuation, s'assurer de fermer sa maison, prendre ses effets personnels essentiels et aviser quelqu'un de l'endroit où l'on se dirige.



*Vieux-Presbytère*  
*6201, chemin de l'Île*  
*Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*  
*G0L 1K0*  
*Téléphone : 418-898-3451*

Messagerie administration : [mun\\_ndsd-ileverte@ileverte.qc.ca](mailto:mun_ndsd-ileverte@ileverte.qc.ca)

Comptabilité: [comptabilite-ndsd@ileverte.qc.ca](mailto:comptabilite-ndsd@ileverte.qc.ca)

Retrouvez-nous sur le Web!

[www.ileverte-municipalite.com](http://www.ileverte-municipalite.com)

Tourisme: [www.ileverte-tourisme.com](http://www.ileverte-tourisme.com)